



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025.

**Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2025-1323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-674
FIXANT LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS**

Ce règlement vise notamment à modifier la vitesse maximale de certains chemins et à prévoir que la limite de vitesse ne change plus selon la période pour les chemins en zone scolaire.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Donné à Longueuil, le 9 octobre 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière